



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psoriasis

Question écrite n° 29204

Texte de la question

Mme Dominique Orliac appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les demandes réitérées de l'Association pour la lutte contre le psoriasis (APLCP). Le psoriasis est une maladie inflammatoire chronique qui touche 3 % à 5 % de la population, soit plus de 3 millions de patients en France. Le psoriasis se soigne mais ne guérit pas. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le handicap est défini par l'interaction entre une affection médicale et les répercussions de celle-ci sur la vie de la personne handicapée au contact de l'environnement matériel, mais aussi social. Sur la base de cette définition, l'APLCP milite pour la reconnaissance du handicap de peau pour les patients psoriasiques et tous ceux qui souffrent de maladies dermatologiques visibles et invalidantes. Un manque de connaissance et d'information sur la maladie retentit notamment sur l'environnement social du malade, particulièrement sur l'environnement professionnel. Aussi, afin de promouvoir l'information sur le psoriasis, ses pathologies associées et sa prise en charge, de faciliter le parcours de soin des malades et leur accès à une prise en charge globale adaptée, et d'offrir de nouveaux outils pour accompagner les personnes atteintes de psoriasis et faciliter leur insertion en milieu professionnel sur tout le territoire, l'association souhaite que les pouvoirs publics se saisissent de ces enjeux et proposent des mesures adaptées. Des campagnes d'information et des outils de sensibilisation doivent être mis en oeuvre, au même titre qu'une prise en charge adaptée des personnes concernées par cette maladie, qui doit être reconnue comme un handicap de peau. Elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet et ses intentions afin de répondre concrètement à ces enjeux.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29204

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5969